

CONSEIL NATIONAL DES LIGUES

COMPTE-RENDU DU 02 NOVEMBRE 2013

SAISON 2013/2014

12 ligues sont présentes et 2 se sont excusées auprès du Président.

2 personnes sont invitées : Madame Aline GEMISE FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance et Monsieur Arnaud DAGORNE, Directeur Général Adjoint de la FFVB.

Ouverture de la séance à 9h45 par le Président du CNL Frédéric PASTORELLO, qui déplore que la moitié des ligues soient absentes et rappelle les règles de fonctionnement de ce conseil avec notamment celle de la présidence tournante, qui fait que la prochaine élection du Président devrait avoir lieu lors du CNL de la finale de la Coupe de France le 8 Mars 2014.

Représentant le Conseil d'Administration de la FFVB, Alain DE FABRY informe les personnes présentes qu'un Tournoi de Qualification aux Championnats du Monde se déroulera à Paris du 3 au 5 Janvier, et que ce serait l'occasion de tenir un nouveau CNL, et d'aller ensuite supporter notre équipe de France.

Cette proposition est retenue, avec demande des participants d'un hébergement dans Paris intra-muros proche du lieu des matches.

La Ligue Régionale Midi-Pyrénées souhaite qu'un compte rendu soit fait à l'issue de cette réunion, ce qui n'a pas toujours été le cas lors des précédentes réunions.

Frédéric PASTORELLO précise deux points, par rapport aux doubles mandats de personnes présentes dans la salle.

Alain DE FABRY est présent en tant que Secrétaire Général de la FFVB, et c'est Brigitte CERVETTI qui représente la Ligue Régionale d'Ile de France et s'exprime au nom de cette ligue.

Frédéric PASTORELLO est présent en tant que Président du CNL, et c'est Eric TANGUY qui représente la Ligue Régionale Côte d'Azur et s'exprime au nom de cette ligue.

Point n°1 :

Monsieur Antoine MARCCAGI, Président de la Ligue de Corse, ne pouvant être présent a adressé un courrier aux membres du CNL, demandant qu'il soit lu en séance. Frédéric PASTORELLO donne lecture de ce courrier qui est retranscrit ci-dessous :

*« Monsieur le Président,
Ne pouvant être présent à l'Assemblée générale en raison de manque de disponibilité dans les transports aériens - la date du 2/11/2013 correspondant au retour de vacances- je vous demande de bien vouloir lire la lettre ci-dessous aux collègues compte tenu des problèmes qui ont été évoqués dans la presse et qui nécessitent de la part des instances dirigeantes de plus amples explications que celles évoquées dans la presse nationale.
D'avance je vous remercie.*

LETIRE OUVERTE AUX MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES LIGUES

Chers collègues,

*Trop d'événements récents parus dans la presse m'ont incité à entreprendre cette démarche.
Je n'en retiendrai que deux, révélateurs des dysfonctionnements de notre discipline.*

Le traitement de l'affaire Edwin N'Gapeth

Durant le mois d'Août dernier, lors d'un stage de l'équipe de France, ce joueur a été placé en garde à vue suite à une bagarre générale dans un établissement de nuit. Tous ces faits ont été dûment rapportés par la presse locale et nationale. Loin de nous ici l'idée d'incriminer ce joueur, mais il s'agit de sanctionner l'encadrement de l'équipe nationale et la fédération par son manque de réaction. Contrairement à ce que le Président a affirmé dans la presse, à savoir qu'il s'agit d'une affaire privée- faut-il rappeler que le matin de ces incidents regrettables, les joueurs se sont entraînés, ont donc été payés, et de fait n'étaient pas ce jour-là dans le cadre d'une journée de repos.

Quand bien même, comment peut-on laisser passer un tel débordement si dommageable pour l'éthique et l'image de notre sport? Des exemples récents ont prouvé que d'autres fédérations sportives ont su réagir en président responsable.

Le footballeur Patrice Evra pour un simple écart de langage a été convoqué par sa fédération.

Et que dire de l'affaire Ribéry, qui dans le domaine strictement privé, a été sanctionné pour ses sorties nocturnes en compagnie de prostituées? Ou l'affaire Karabatic, et une fédération qui sanctionne un joueur majeur pour des faits privés, que la justice plus tard lavera de tous soupçons? Dans le cas qui nous concerne, il s'agit d'un joueur d'une équipe nationale placé en garde à vue pour actes de violence, et qui passera en tribunal correctionnel à la mi -janvier. De qui se moque- t-on? Quel exemple peut-on donner à nos jeunes licenciés devant ce manque de réactivité de notre fédération pour des faits aussi graves. Il en va de notre devoir de préciser à chacun d'entre nous notre position sur cette affaire.

Des procédures existent : Pourquoi la commission de discipline n'a pas été convoquée pour entendre toutes les parties incriminées dans cette malheureuse affaire? A quoi cela sert-il d'avoir élaboré un code de déontologie si on ne l'applique pas quand cela s'avère indispensable? Et les sanctions à appliquer dans un tel cas?

Pour ma part, dire que cela relève d'une affaire privée est un peu court comme explication et nos responsables en charge de cette discipline sportive auraient dû réagir très vite comme tous les autres présidents des fédérations l'on fait, quand ils ont été confrontés à ce genre de problème. Avez-vous manqué de courage?

Le dossier d'organisation du tournoi qualificatif pour la coupe du monde

La FFVB, dans une campagne largement médiatisée, annonce l'organisation à Nantes, du tournoi qualificatif de la prochaine coupe du monde pour son équipe masculine. Une initiative saluée par tous, et soutenue par tous les passionnés de Volley-ball. Malheureusement, ce dossier visiblement très mal préparé, a été rejeté par la ville de Nantes. Son maire a eu des mots très durs pour notre fédération et son président, parlant même d'incompétence et d'amateurisme dans cette affaire. Une nouvelle fois, c'est toute notre discipline déjà bien mal en point, qui subit ce nouveau revers, tant sur le plan de sa crédibilité, que de celui de son image.

Les modestes représentants des licenciés dans nos ligues respectives, n'ont pas à subir l'incompétence notoire de nos dirigeants fédéraux.

Bien que consultative notre instance ne peut demeurer sans réaction devant la gravité de ces faits et une prise de position des Présidents de ligues s'impose, car ne rien faire voudrait dire que nous cautionnons ces agissements alors que l'ensemble des licenciés doit faire comprendre à nos instances dirigeantes de la Fédération, que nous désapprouvons en toute connaissance de cause de tels manquements par rapport à l'éthique de notre sport et au manque de professionnalisme de nos dirigeants fédéraux. »

*A.MARCAGGI
Président Ligue Corse
Volley-Ball*

Alain DE FABRY n'a pas connaissance d'une réponse du Président de la FFVB à ce courrier, et n'a donc pas de commentaires à faire.

Il précise la position officielle de la FFVB dans cette affaire, en indiquant que le joueur n'étant pas en stage France ce jour-là, son activité relevait de sa vie privée.

Une fois que la justice se sera prononcée dans cette affaire privée, des sanctions pourront éventuellement être prises par la FFVB. Il précise également que tous les joueurs ont signé une charte de l'international, qui pourra être utilisée après l'audience, cette convention rattache le joueur pour son comportement aux commissions fédérales, dont la commission de discipline et d'éthique.

Didier SAPIN-GUILBARD, Ligue Régionale Poitou-Charentes, demande que la communication sur ce « type de problèmes » soit mesurée. Les athlètes ont des familles, ce qui oblige à une réserve. Le Volley-Ball a des éducateurs, dirigeants qui chaque semaine œuvrent pour que la pratique de notre sport soit faite en respect des règles.

Point n°2 :

Nouvelle procédure de licences

Alain DE FABRY précise qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle procédure, mais d'une application de la règle existante.

La réglementation dit que ce sont les ligues qui doivent contrôler les licences et le fait que rien ne doit manquer au dossier de licence notamment la signature, la présence du certificat médical, et la photocopie de la pièce d'identité en cas de création ou de mutation.

La mise en place de cette procédure, a engendré un surcroît de travail aux ligues et donc, dans certains cas, un surcoût financier.

Alain DE FABRY fait la proposition de changer le règlement pour allonger la période de contrôle, tout en exprimant que cela peut être dangereux pour les clubs, une alternative consisterait à introduire une souplesse pour les contrôles des licences COMPETLIB.

Une proposition est formulée par plusieurs ligues, pour que la FFVB rétrocède une partie de la part Fédérale du coût de la licence au profit des ligues, pour financer ce travail de contrôle.

Avec cet assouplissement de la règle, les mutations et les créations seraient prioritaires, le renouvellement en 2^{ème} priorité, et les contrôles des licences COMPETLIB en 3^{ème} priorité.

Proposition est faite à la FFVB, de créer un outil de gestion incluant imprimante et support pour impression qui soit le même partout, afin de faciliter ce travail au maximum.

Point n°3 :

Aides à Projets (AAP)

Hervé GOLFETTO exprime son mécontentement car la Ligue Régionale Rhône-Alpes, du fait de la transformation de l'aide à l'emploi en aide à projets, a perdu 45 000 € de recettes qui servaient notamment à financer ses emplois d'agents de développement, il annonce qu'en cas de suppression de postes liés à ce manque de recettes, le développement de la Ligue Régionale Rhône-Alpes sera sûrement de - 1 500 licenciés.

Laurent DANIEL, Ligue Régionale Midi-Pyrénées annonce que sa ligue, n'a volontairement pas déposé de demandes en 2012, mais déplore que pour la demande 2013 déposée le 6 Mars, il ait fallu attendre le 29 Octobre, pour avoir une réponse fédérale et apprendre que le dossier n'entrait pas dans le cadre des AAP, ce qui a obligé la ligue à licencier du personnel.

Laurent DANIEL pose les questions suivantes « qui gère quoi ? » « Est-ce encore M. HEURTEBIZE ? » et « qui est l'interlocuteur, le référent ? »

Alain DE FABRY rappelle les principes des appels à projets :

- le 1^{er} étant que l'argent servant à les financer est pris aux clubs et doit donc retourner aux clubs,
- le refus de l'idée de continuer à financer de l'emploi aidé qui n'est pas pérenne,
- et la constatation, que dans certains cas des ligues qui ont beaucoup d'emplois développent peu, alors que d'autres qui ont peu d'emplois développent beaucoup,
- et qu'enfin il y a un problème d'équité.

En tenant compte de ces facteurs, une nouvelle version 2013/2014 des aides à projets avec un autre calcul, va être proposée au Conseil d'Administration, en préservant toutefois un budget pour les ligues en difficulté.

Eric TANGUY intervient pour la Côte d'Azur, il regrette que la ligue, qui a pourtant réussi son projet en augmentant globalement de plus de 500 licences, ait vu son aide à projet diminuée de 9 000 € au regard du projet déposé, au motif que les +500 licences ont été obtenues par 650 créations de et - 150 renouvellements, et qu'un malus a été appliqué sur les renouvellements.

Eric TANGUY déplore que cette règle ne fût pas connue dès le lancement des AAP, il était alors demandé de créer de la licence, or ce calcul pénalise fortement la ligue Côte d'Azur alors que le projet donne pleinement satisfaction sur les chiffres globaux.

Hervé GOLFETTO attend depuis le 27 Juillet, une réponse de Jean-Paul DUBIER sur le financement du poste du cadre de la ligue affecté sur le pôle espoir de Lyon, et annonce qu'au 31 Décembre, s'il n'y a pas de réponse et de solutions proposées par la FFVB, il arrêtera le pôle espoir.

Alain DE FABRY confirme que M. Jean-Paul DUBIER est bien le bon interlocuteur pour les AAP, et que l'ensemble des ligues ayant réclamé des précisions les ont obtenues de la part de M. DUBIER.

Alain DE FABRY explique le fonctionnement des AAP 2013/2014, les nouvelles aides comporteront 3 parties :

1. Une incitation à la création de licences d'un montant de 1 € par licencié pour la ligue.
2. Une incitation à la création de bassins de pratiques, par la prise en charge de dépenses supplémentaires générées par ces créations, pouvant aller jusqu'à 50 % de prise en charge fédérale (uniquement sur le surcoût, ex locations de salle, surcoût liés aux heures effectués par les entraîneurs,...).
3. Un retour direct pour les clubs, qui augmentent leur nombre de licenciés, sous forme de prime.

1^{ère} partie : une aide directe aux ligues pour mettre en place un projet de création de licences par une somme pouvant aller de 1,70 à 3,00 € par licencié actuel hors licences événementielles. (1,70 € pour les grosses ligues, 2,00 € pour les ligues moyennes et 3,00 € pour les petites ligues et celles qui sont en difficulté). La définition de ligue « grosse, moyenne ou petite » devra être clairement précisée par la FFVB.

2^{ème} partie : Une prise en charge de 50 % maximum des surcoûts générés par la création d'un bassin de pratique. Cette somme qui aidera au financement du surcoût généré par la création de bassins de pratiques sera versée au club support du bassin qui portera le dossier de création.

3^{ème} partie : Un retour direct aux clubs qui augmentent leur licenciés de + de 10 %, par le paiement d'une prime de 20 € par licence hors événementielles, et ce sans aucun dossier à remplir, les ligues gardant la possibilité après accord fédéral de conserver cette somme au lieu de la verser aux clubs.

Eric TANGUY s'exprime contre cette dernière mesure, car cet arbitrage des ligues envers leurs clubs pourrait conduire à une opposition ligue/club. Ainsi on ne ferait qu'une fois de plus que de créer des divisions dans notre sport. La règle se devra d'être unique et uniforme pour tout le territoire : ou l'argent va aux clubs, ou l'argent va aux ligues.

Alain DE FABRY annonce que dans le budget prévisionnel 2014, figurera une ligne pour l'aide aux ligues en difficulté, les règles d'attribution devront être précisées et connues.

Plusieurs ligues posent la question suivante : Est-ce que la somme de 450 000 € affectée aux AAP a été dépensée en totalité ?

Alain DE FABRY répond qu'en 2012 la réponse est OUI, et en 2013 la réponse est NON.

Le représentant de la Bourgogne exprime son sentiment de s'être fait avoir, et son sentiment pas vraiment positif sur les AAP.

Les ligues s'expriment sur le fond de la gestion des flux financiers. Le retour de la somme perçue par la FFVB sur les licences, redevances etc ... est vital pour le fonctionnement des territoires, et ce pour les structures, comme pour les GSA.

Point n°4 :

Question à Arnaud DAGORNE directeur général adjoint de la FFVB

Monsieur DAGORNE prend la parole et se présente précise son parcours de formation, son parcours professionnel ; il a toujours évolué dans le milieu sportif.

Hervé GOLFETTO demande à Monsieur DAGORNE, pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres sur le TQCM et l'interroge sur son récent appel téléphonique à Chambéry, sans être passé par la ligue Rhône-Alpes.

Monsieur DAGORNE s'exprime sur le dossier du TQCM et son échec à Nantes, expliquant que des contacts avaient été pris avec la ville de Nantes qui avait sollicité la FFVB pour accueillir un événement d'envergure en Volley-Ball. D'autres contacts étaient en cours avec Rouen.

Monsieur DAGORNE déplore la manière dont le dossier Nantes a été géré par la Municipalité, regrette que l'article paru dans Ouest France ne reflète pas la vérité, et que l'adjointe au sport de Nantes ait menti.

Concernant Chambéry, le contact a été pris par l'intermédiaire d'une société, gérant entre autres le palais des sports de cette ville, et non pas directement par la FFVB auprès de la municipalité, Monsieur DAGORNE affirme sa volonté de travailler avec les présidents de ligues sur ce genre de dossier.

Le TQCM aura lieu à Paris à la Halle Carpentier dans une aire de jeu de 4 800 places, et il se félicite d'avoir pu conclure rapidement avec la ville de Paris et la région Ile de France.

Didier SAPIN-GUILBARD revient sur la candidature de Poitiers pour cet événement, et souligne la réactivité exceptionnelle des collectivités qui ont répondu présent, avec notamment l'investissement de Mme Ségolène ROYAL présidente de la région Poitou-Charentes.

Didier SAPIN-GUILBARD regrette, qu'un courrier de remerciement pour leur rapide mobilisation, n'ait pas déjà été adressé aux collectivités, il demande que cela soit fait dans les plus brefs délais et à être mis en copie de ce courrier, afin de le faire suivre de son côté vers les différents chefs de cabinets.

Arnaud DAGORNE souligne la qualité de la candidature de Poitiers, et affirme que si la réponse de la ville de Paris n'avait pas été positive, le TQCM aurait eu lieu à Poitiers. Dès le début de la semaine, des lettres de remerciements partiront, bien entendu.

Arnaud DAGORNE fait ensuite une présentation rapide des chantiers en cours concernant la FFVB, la gestion du personnel, un point sur l'informatique fédérale.

Il constate, le grand besoin de gestion du personnel fédéral, qu'il estime en nombre suffisant, il précise qu'il n'est pas nécessaire de procéder à de nouvelles embauches pour fonctionner, et qu'il suffit d'organiser le travail du personnel d'une autre manière, de façon à rendre le fonctionnement plus efficace.

Il annonce la volonté de créer une newsletter juridique, pour venir en aide aux différentes instances décentralisées de la FFVB et aux clubs.

Point n°5 :

Les zones sportives

Un échange a lieu autour du fonctionnement de la Ligue Régionale Midi-Pyrénées avec le CD87, et de la demande de la Ligue Régionale de Champagne-Ardenne qui souhaite fonctionner avec la Bourgogne.

Le CNL retient cette orientation, et souhaite que sur tout le territoire Français on puisse trouver des championnats des catégories moins de 15 ans minimes et cadets/cadettes, et ce avec un échéancier personnalisé par territoire, championnats départementaux et régionaux.

Point n°6 :

Le PES

Les ligues échangent sur les problèmes de financement des pôles espoirs, dans leur structure actuelle.

Hervé GOLFETTO rappelle que, en cas de non réponse ou de non solution, il fermera le pôle espoir de Lyon dont la ligue finance le cadre technique, et que ce personnel sera affecté au développement de la ligue.

Alain DE FABRY annonce qu'un redéploiement des cadres d'état est en cours, dans l'attente de la signature définitive du PES et de la convention d'objectifs, avec une priorité sur les équipes de France, et précise qu'après ce redéploiement du Haut-Niveau les territoires pourront être pourvus par le solde de cadres disponibles.

Les ligues expriment la volonté de conserver le maillage territorial actuel de la structure de la filière vers le Haut-Niveau, et souhaitent même l'enrichir par de nouvelles structures permanentes d'entraînement régionales pour les catégories d'âges du lycée, sachant que les organes régionaux sont dans l'incapacité de les financer, sans des aides financières du ministère ou de la FFVB.

Viviane LE THOMAS demande un soutien financier fédéral, pour les structures permanentes d'entraînement de l'élite régionale (ex Pôle de Dinard).

Les ligues souhaitent que dans chaque région, on puisse avoir un centre permanent avec une aide pour son financement.

Alain DE FABRY indique la nécessité d'inclure ces dossiers dans les conventions d'accompagnements FFVB/ LRVB.

Viviane LE THOMAS exprime que la suppression des Pôles régionaux existants, vitrines régionales du Volley-Ball pour les jeunes joueurs, entraînerait inexorablement la perte du nombre de jeunes licenciés investis dans ses sélections par l'attrait du challenge et la perspective d'intégrer la « filière d'élite régionale » et de surcroît la perte de financements octroyés par les conseil régionaux. Elle demande que la DTN, établisse un état des lieux des structures existantes, faisant apparaître les manques, les forces, les faiblesses leur financement et fasse rapidement et concrètement des propositions non destructives.

Eric TANGUY propose qu'un groupe de personnes issues du CNL, fasse une radiographie de nos structures d'entraînements à partir des éléments fournis par la DTN, cette proposition est refusée les personnes présentes, bénévoles manque de temps.

Le CNL demande à être consulté, avant la finalisation du PES et de sa présentation au ministère.

Alain DE FABRY indique que le DTN, viendra présenter le PES dès qu'il sera prêt, devant le CNL.

Les ligues déplorent l'absence du DTN ce jour, et le manque d'association des représentants de la FFVB dans les territoires régionaux, aux travaux sur le PES.

Les ligues sont conscientes que la situation économique, qui se traduit par une refonte des financements Etat et régions, fait que les structures historiques doivent faire évoluer leur fonctionnement. La formation des athlètes est une mission première pour les ligues, et un lien obligatoire entre les diverses parties prenantes de la pratique.

Questions diverses

Une question est posée par Didier SAPIN-GUILBARD, sur les problèmes de licences dans la division élite, et souhaite un éclairage sur ce dossier.

En complément, il est rappelé que cette division, vivier pour la discipline, se doit d'être abordée avec une stratégie sur la durée si l'on souhaite le maintien des soutiens matériels des collectivités, l'enjeu pour l'avenir est important.

Alain DE FABRY exprime la volonté de la FFVB, de faire appliquer le règlement, stricto sensu et dans la philosophie.

Didier SAPIN-GUILBARD espère que cette réponse, fera l'objet d'une réflexion plus approfondie, avec interrogation notamment des clubs concernés.

Hervé GOLFETTO intervient sur des problèmes liés aux tirages au sort des Coupes de France, qui créent des soucis à certains clubs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 16h10.

Le Président,
Frédéric PASTORELLO

Le Secrétaire de Séance,
Eric TANGUY